



LES OFFICIALES

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s des Huissiers n°104 – Avril 2020

La deuxième réunion téléphonique du 10 avril 2020 sur le projet d'accord de branche sur les congés payés a été très rapide, puisqu'elle n'a duré que 20 minutes !

La CFDT et la CFTC ont indiqué que sans contreparties, elles ne pouvaient signer cet accord, elles ont proposé : la prise en charge à 100 % de l'activité partielle au lieu des 84 % par les employeurs (il faut préciser que les 16 % d'écart sont défiscalisés).

FO qui comme la CGT ne souhaitait pas un accord qui pèse uniquement sur les salarié.e-s a réaffirmé que le droit au repos des salarié.e-s est fondamental et doit être préservé avec des contreparties.

La CFDT a précisé que la branche n'a jamais voulu négocier de 13ème mois !

Le collège patronal a réagi de façon virulente, traitant les organisations syndicales de salarié.e-s d'irresponsables alors même que les études sont en difficultés et certaines ne s'en remettent pas.

La CGT dès la première réunion a indiqué qu'elle ne signerait pas cet accord dérogatoire au Code du Travail déjà bien mise à mal depuis 2016 par la loi travail EL KHOMRI et les ordonnances Macron qui sont des reculs sociaux en faveur des employeurs.

La CFTC a précisé que cet accord qui impose 6 jours de congés payés sans délai de prévenance et de façon unilatérale par les employeurs est un dispositif qui va donner un coup d'oxygène mais pas compenser les difficultés des études.

Surtout que les congés acquis doivent être pris avant le 31 mai 2020.
Cet accord est purement symbolique.

Le collège patronal a répondu que : « les salarié.e-s seront bien plus reconnaissant.e-s que vous » !

La CGT a rappelé qu'en 2014, les salarié.e-s avaient déjà subi les lois Macron contre les professions réglementées ; ils ont servi de variable d'ajustements : aucune augmentation des minimas des salaires pendant deux ans !

Le collège patronal a quitté la réunion en indiquant qu'il pensait que certaines organisations syndicales auraient été à l'écoute de leurs difficultés et plus solidaires.

A quelles organisations syndicales font-ils allusion ?

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Huissiers* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes